



PARIS, le 11 septembre 2015

Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Ecologie  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

**Nos réf : ZN/JH/15265**

**Objet : Modalités de concertation sur la création (éventuelle) de l'Agence Française pour la Biodiversité**

Madame la Ministre,

La FEETS-FO vous a interpellé à plusieurs reprises sur l'absence de concertation sur la création de l'agence française pour la biodiversité. Cette absence de concertation s'est à présent transformée en simulacre lors du dernier comité de suivi du 8 septembre dernier. En réponse à nos questions et à nos revendications, vos services nous renvoient à des travaux internes et occultes ou à des décisions soi-disant politiques, sans qu'il n'y ait aucune prise en compte de l'avis des agents. Les agents de cette fusion/restructuration imposée sont délaissés voire sacrifiés au profit du seul enjeu politique de nouer des liens avec d'autres structures.

Tout d'abord, concernant **le siège de l'Agence Française pour la Biodiversité**, la presse locale montpelliéraine affirme que : « L'Agence française de la biodiversité sera à Montpellier ». Lorsque nous questionnons votre administration, la seule réponse apportée est que rien n'est décidé et qu'il s'agit d'une décision politique. Nous vous rappelons que le choix d'un siège a des conséquences sur l'établissement et donc pour tous les agents, en particulier ceux des fonctions supports. Il ne s'agit pas d'attribuer un label à une ville et de venir couper un ruban. Nous demandons à ce qu'une étude soit présentée avant la prise de décision, présentant les avantages et inconvénients des différentes options ainsi que les impacts sur les personnels. La liste des services de l'Agence qui seront implantés au siège doit aussi être identifiée avant toute décision. Les agents sont en droit de savoir si la localisation de leur emploi actuel peut être remis en cause en 2017. Il est urgent de mettre fin au climat d'anxiété générale.

En ce qui concerne **la mutualisation des services départementaux de l'Onema et de l'ONCFS** que vous aviez annoncé, aucune concertation n'est prévue sur le sujet. Les établissements se rencontrent mais aucun mandat n'est donné pour connaître l'objectif recherché, les modalités d'organisation et les délais.

Sur le sujet de la biodiversité terrestre, nous avons appris sans explication que les associations tête de réseau qui étaient supposées intégrer l'AFB étaient finalement exclues. Nous étions intervenus à plusieurs reprises pour avoir une concertation sur le sujet pour en mesurer les enjeux, l'impact et les conséquences pour les salariés concernés, les risques de remise en cause des missions actuelles des associations. Nous serons vigilants à ce que ce changement n'ait pas de conséquence néfaste sur les moyens alloués à l'AFB, d'ores-et-déjà insuffisants à l'Onema et à l'AAMP soient réduits pour afficher un volet terrestre.

Au niveau des Parcs nationaux et du rattachement, en réponse à notre demande de concertation, les seules affirmations se résument à indiquer que le rattachement ne changera pas grand chose par rapport à la situation actuelle et les missions déjà exercées par PNF. Dans ce cas, pourquoi avoir prévu de créer cette notion de rattachement dans le projet de loi ? Là aussi, les agents méritent un minimum de transparence et de perspective.

Contrairement aux autres créations d'établissements publics, il n'est pas prévu d'afficher une cartographie des emplois par structures, missions... Nous ne savons même pas comment sera organisée l'agence sur le terrain puisque le seul objectif recherché par la préfiguration est de créer des structures communes avec des collectivités locales ou d'autres acteurs. Nous réaffirmons notre revendication de voir les missions de cet opérateur du ministère de l'écologie confiées à des agents publics de l'Etat.

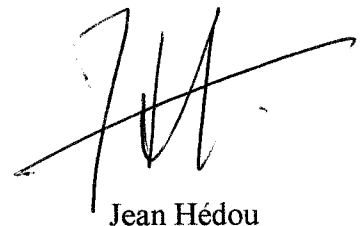
Enfin, pendant que ces incertitudes entretenues engendrent spéculations, travail inutile, malaise et mal être, les préoccupations sociales restent lettre morte : revalorisation des grilles des contractuels C et B, accès à la catégorie B pour les agents techniques de l'environnement et à la catégorie B+/A pour les techniciens de l'environnement, refus de votre administration de s'intéresser aux problématiques des fonctionnaires en détachement, suppression de l'indemnité de mobilité...

Au final, les agents travaillant sur ces chantiers dans les quatre établissements subissent des surcharges de travail souvent considérables et inextricables, qui laissent des traces, alors que le glissement du calendrier conduit de plus en plus à l'éventualité que l'AFB ne se fasse pas...

L'heure est venue que vous agissiez en toute clarté et prononciez des arbitrages afin que vos personnels soient gouvernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JH', written over a horizontal line.

Jean Hédou